

Compte rendu de séance

Séance du 6 Février 2024

L' an 2024 et le 6 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. VAN BELLE Jacques Maire

Présents : M. VAN BELLE Jacques, Maire, Mmes : AMMELOOT Sophie, BEAUDHUY Nicole, BRILLANT Audrey, GALVAO Estelle, HUOT Isabelle, MM : FINET Dominique, GUERTON Bruno, HUCK Jean-Louis, JOLY Hervé, PEREIRA FONSECA Carlos, PRÉ Jérôme, TRIFFAULT Jean-Paul

Absent(s) ayant donné procuration : Mme FINET Marine à M. FINET Dominique

Absent(s) : M. BARET Philippe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 30/01/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. GUERTON Bruno

1°) Approbation du procès verbal de la séance du 9 janvier 2024

Le point sera traité au prochain conseil municipal car le procès verbal n'a pas été transmis.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DEMANDE DE SUBVENTIONS - CITY STADE - 2024-03

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION ENERGETIQUE DES ECOLES - 2024-04

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RESERVATION EN FLUX DES LOGEMENRS SOCIAUX - 2024-05

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZAEnR - 2024-06

DEMANDE DE SUBVENTIONS - CITY STADE

réf : 2024-03

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet suivant : mettre à disposition un terrain Multisports en libre accès à destination des adolescents de la commune, afin de leur fournir un service inexistant sur la commune. Le terrain multisport se veut un endroit contrôlé et sécurisé pour les jeunes qui souhaitent l'utiliser sans danger.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 91 200,00 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le projet est éligible à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), à une subvention de l'agence nationale du sport, CRST.

Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :

ADOPTE, à l'unanimité, le plan de financement ci dessous

Dépenses	H.T	Recettes (€ H.T)	H.T
Travaux - Plate forme plateau sportif	91 200,00 €	DETR	22 800,00 €
		Agence nationale du sport	31 920,00 €
		CRST	18 240,00 €
		Autofinancement (dont emprunt)	18 240,00 €
Total	91 200,00 €		91 200,00 €

SOLLICITE :

- une subvention de 22 800,00 € HT au titre de la DETR, soit 25 % du montant du projet
- une subvention de 31 920,00 € HT de l'Agence nationale du sport, soit 35 % du montant du projet
- une subvention de 18 240,00 € HT du CRST, soit 20 % du montant du projet

CHARGE: le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

M. Jean-Paul TRIFFAULT souhaite souligner que l'emplacement du City stade n'a jamais été voté.

M. le Maire souligne que l'emplacement de l'ancien terrain de tennis n'est pas viable pour les riverains. Il est étudié l'emplacement près de la benne à verre sur le parking car il n'y aurait que très peu de génie civil et la haie permet de faire écran aux bruits.

M. Jean-Paul TRIFFAULT souligne que cela va empiéter sur une grande partie du parking. Il propose d'enlever la haie le long du parking.

M. HUCK souligne que la haie permet justement de limiter le bruit.

M. le Maire conclut que l'emplacement du City stade n'est pas définitif

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION ENERGETIQUE DES ECOLES

réf : 2024-04

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet suivant : procéder à la rénovation énergétique des écoles.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à :

- 160 286,00 € HT pour la géothermie
- 232 200,00 € HT pour l'isolation (murs, plafonds, ventilation et menuiserie)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le projet est éligible à plusieurs demandes de subventions.

Conseil Municipal,

après en avoir délibéré :

ADOPTE, à l'unanimité, le plan de financement ci dessous

Dépenses	H.T	Recettes (€ H.T)	H.T
Géothermie	160 286,00 €	Aide Ademe + Région COT ENR	72 128,00 €
		Aide FRDER/CRST + DETR/DSIL	32 057,00 €
Isolation	232 200,00 €	Aide DETR/DSIL	24 043,00 €
		Aide CRST Plan isolation	139 320,00 €
		Autofinancement (dont emprunt)	124 938,00 €
Total	392 486,00 €		392 486,00 €

SOLLICITE :

- une subvention de 72 128,00 € HT au titre de l'aide ADEME + Région COT ENR, soit 45 % du montant du projet géothermie
- une subvention de 32 057,00 € HT au titre de l'aide FEDER/CRST + DETR/DSIL, soit 25 % du montant du projet géothermie
- une subvention de 24 043,00 € HT au titre de DETR/DSIL, soit 15 % du montant du projet géothermie
- une subvention de 139 320,00 € HT au titre de l'aide CRST Plan isolation, soit 60 % du montant du projet isolation

CHARGE: le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RESERVATION EN FLUX DES LOGEMENTS SOCIAUX
réf : 2024-05

Considérant le courrier du 22 novembre 2023 de LOGEMLOIRET relatif à la signature d'une convention de réservation en flux des logements sociaux

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal,

AUTORISE, à l'unanimité, le maire à signer la convention de LOGEMLOIRET relative à la réservation en flux des logements sociaux

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZAEnR
réf : 2024-06

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 19 décembre 2023 au 20 janvier 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations,

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation :

- 0 (nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre)

- 2 (nombre de personnes ayant consulté les documents en dehors des conseillers municipaux)

qu'à l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie sont modifiées (une zone près du château passe de favorable à non favorable et une zone au centre de zone non favorable pour le potentiel éolien).

Après échanges,

le Conseil Municipal, à la majorité :

- **approuve** le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
- **arrête** les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- **précise** que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes de la forêt, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,
- **précise** que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 3 : Mme Audrey BRILLANT, Mme Isabelle HUOT, M. Hervé JOLY)

Informations diverses :

- **Travaux rue de Chevilly : M. le Maire précise que les travaux commenceront prochainement**

Questions diverses :

- M. TRIFFAULT souligne qu'il y a des ragondins dans la mare rue du nan. M. le Maire prévient que la CCF sera prévenue
- Mme Nicole BEAUDHUY souhaite que les ateliers pistes cyclable mis en place par la CCF soient diffusés sur panneau pocket

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 21:57

En mairie, le 05/03/2024
Le Maire
Jacques VAN BELLE